DÉPÔT LÉGAL
Rhône
n° 431
1882

Deuxième Année. — N° 235 CINQ CENTIMES Mercredi 19 Avril 1882

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1993

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, **A M. Tony LOUP**, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort

A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ÉLUS & ÉLECTEURS

Vraiment les députés ont bien tort d'éprouver une si invincible répugnance à s'entretenir avec leurs concitoyens.

Ils ne s'imaginent point tout le profit qu'on retire de ce qu'ils disent ou taisent, lorsqu'il leur prend la fantaisie de nous raconter les dessous du monde parlementaire.

Au banquet de dimanche, MM. Lockroy et Ballue ont, paraît-il, entretenu longuement leurs amphitryons des intrigues ministérielles. La grosse question que la Chambre a eu à résoudre le 26 janvier n'a pas été une question de réformes. Les réformes sont bien le cadet de ses soucis. Ça été de savoir si on accomoderait la République à la sauce aux capres, avec Gambetta, ou bien à la sauce blanche, avec Freycinet. C'est la sauce blanche qui l'a emporté. Nous serons donc mangés selon la formule du centre-gauche et non selon la formule du pouvoir personnel.

Ni M. Ballue, ni M. Lockroy n'ont songé à dire que nous ne voulions pas être mangés du tout, et que le meilleur moyen de faire rentrer sous terre tous ces myrmidons qui vivent sur la peau du peuple, serait d'aborder à la tribune, à la face du pays les questions sociales.

Ils ont évité, avec un soin jaloux, d'en parler. Cependant la question sociale intéresse la presque unanimité de la Nation. Nous ne voulons pas croire qu'ils aient ainsi voulu flatter de communs préjugés, et nous les tenons pour trop intelligents pour les accuser de méconnaître le côté humain, le côté national, le côté universel de la question.

Pourquoi chercher à reculer l'examen du problème, au risque des plus terribles catastrophes? N'entend-on pas les lamentations d'en bas, et de sourds craquements? Qu'importe au peuple que ce soit Gambetta qui le gruge ou bien que ce soit Freycinet? Ce qu'il veut, lui, c'est vivre en travaillant, nous disons vivre et non pas végéter, crever chaque jour de lassitude et de misère.

Tandis que ces messieurs expliquaient brillamment les finesses et les roueries de la politique des classes dirigeantes, le groupe des radicaux-socialistes de la 3e circonscription m'adressait ce procès-verbal si simplement éloquent :

« Les réformes économiques n'ont pas été abordées plus sérieusement que les réformes politiques par nos législateurs, malgré les promesses faites et renouvelées à chaque nouvelle élection.

« En 1869, le regretté et vénéré F.-V. Raspail nous disait : Cette société est si mal organisée, que les uns y meurent d'indigestion et les autres de faim.

« Depuis treize ans, rien n'a été fait; la situation matérielle des travailleurs s'est aggravée par l'augmentation toujours croissante des vivres qui sont, non-seulement d'un prix très élevé, mais surtout encore falsifiés en proportion de leur valeur.

« Les locations ne sont plus abordables.

« Les impôts indirects pèsent lourdement sur la classe ouvrière. A Lyon, ils dépassent huit millions par année; ils sont presque exclusivement prélevés sur les travailleurs qui y vivent toute l'année, et non sur la classe privilégiée qui est constamment en villégiature dans les environs, soit dans les villes d'eau ou de jeux.

« La situation précaire des travailleurs les oblige à avoir recours à la grève; nous en savons par expérience les tristes résultats.

« Nous pensons qu'il est utile que la démocratie socialiste étudie pendant comme après les périodes électorales, les questions économiques, la réforme de l'impôt, la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse sur des bases simples et démocratiques, la création d'un asile pour les orphelins.

« Il a été déposé à la Chambre une proposition tendant à la suppression des octrois. Plusieurs cercles, notamment celui de la Croix-Rousse, l'ont mise à l'étude.

« Notre Conseil municipal a nommé une commission pour étudier la revision des tarifs. C'est la suppression des impôts indirects, institutions inquisitoriales, aussi impopulaires à la campagne qu'à la ville, qui doivent disparaître en République.

« Nous avons une arme qui a déjà rendu des services : c'est le droit de pétition. La pétition entretient un courant d'action et d'union. Elle deviendrait le cauchemar de nos députés oublieux.

« Le *Réveil Lyonnais*, qui soutient si énergiquement la cause des travailleurs, nous prêterait sans doute son concours pour insérer cette pétition, à laquelle on pourrait donner un caractère général, etc. »

Cette proposition du groupe n° 1, lue en réunion plénière des groupes radicaux socialistes du troisième arrondissement, a été votée à l'unanimité. Une commission a été nommée. Elle se compose des citoyens : Mabboux, Blanchet, Filleron, Gachet et Cornillon.

Je crois inutile de dire que mon concours est acquis à nos amis du troisième arrondissement, comme il le sera toujours à toute œuvre d'union et d'action.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 18 avril.

Le *Figaro* annonce la révocation de l'abbé Quily qui, sous le ministère Gambetta, avait été nommé bibliothécaire à la direction des cultes.

— Le *XIX Siècle* critique le discours de M. Lockroy, qu'il appelle des boutades d'écrivain né pour l'opposition paradoxale.

— La *Justice* se plaint du manque de discipline du parti républicain, qui sacrifie l'intérêt général à des spéculations inavouables.

— Le *Rappel* insiste pour l'adoption prochaine du recrutement régional.

— Le *Soleil* déclare que l'indépendance politique peut s'allier aux nécessités de l'administration. Il conseille aux conservateurs de solliciter des situations où ils pourront accroître leur influence.

— La *République française* dit que le pouvoir personnel, qu'il ne faut pas confondre avec la dictature, existe en Angleterre et aux Etats-Unis.

Le pouvoir personnel apparaît toutes les fois qu'un cabinet met la majorité en mesure de le suivre sur un terrain lui répugnant ou de le renverser.

Le cabinet Freycinet use du pouvoir personnel, qui est indispensable à tout gouvernement.

— La *Paix* constate le silence des députés gambettistes et l'approbation donnée par les électeurs aux membres de la majorité qui ont exposé leur conduite dans des réunions publiques; donc, la cause est jugée.

— La *Liberté*, parlant de l'élaboration des projets pour la réorganisation de la Tunisie, dit que M. Jules Ferry prépare un projet de loi sur l'enseignement primaire supérieur à Tunis.

— Dans le *National*, M. de Freycinet dément qu'il doive avoir aucun entretien avec notre ambassadeur à Londres et le chargé d'affaires italien relativement à l'Egypte.

LES NIHILISTES

Paris, 18 avril.

La mort du général Strelnikoff à Odessa a jeté l'épouvante non seulement au sein de la famille impériale, mais encore dans l'entourage du czar. Les personnages influents de la cour comprennent qu'à l'occasion ils ne seront pas plus épargnés que l'autocrate lui-même.

Plusieurs d'entre eux, le ministre de la maison impériale, général Woronzow-Daschkow, et le général Tscherewin, qui déjà avait été l'objet d'une tentative de meurtre, notamment, ont reçu du comité exécutif des nihilistes l'avis qu'ils étaient condamnés à mort et que cette sentence recevrait son exécution au premier jour.

La police ne sait où donner de la tête. Elle a recours chaque jour à de nouvelles mesures et ne trouve dans aucune l'efficacité qu'elle en attendait. Pour dernière réforme elle vient d'être organisée sur le modèle de la police française en brigades comptant chacune 18 officiers supérieurs et 3 ou 5 hommes placés sous leurs ordres.

On télégraphie d'autre part de Saint-Pétersbourg au *Tageblatt* de Berlin, que la Russie prépare une véritable razzia contre les nihilistes.

Dans les environs de Pétersbourg, de Moscou et d'Odessa, la gendarmerie assistée de la troupe, fait des perquisitions étendues et des plus minutieuses, ce qui n'a pas empêché le préfet de police de Moscou de recevoir le jour de Pâques des œufs remplis de matières explosibles avec cet avis que des œufs semblables seraient distribués à un grand nombre de dignitaires pendant les fêtes du couronnement d'Alexandre III.

— Le *Daily Télégraphe* dit qu'on vient de découvrir un nouveau complot à Moscou.

Une mine a été trouvée sous l'église où devait avoir lieu le couronnement du czar.

Huit ouvriers ont été arrêtés et on fait actuellement des recherches pour découvrir une seconde mine.

— Le *Paris* a reçu de Saint-Pétersbourg des détails navrants et encore inédits sur de nouvelles scènes de sauvagerie qui viennent de se produire en Podolie contre les juifs.

Plus de deux mille de ces malheureux ont encore été martyrisés par les fanatiques.

Dans la ville de Balta, c'est un véritable massacre qui a eu lieu.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 avril.

Les ministres présents à Paris se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

Assistaient à la délibération : MM. de Freycinet, Léon Say, Tirard, de Mahy et Jauréguiberry.

M. de Freycinet a d'abord donné communication des dépêches par lui reçues au sujet des élections municipales.

Le Conseil s'est ensuite occupé des trois points suivants :

1° Succesion de M. Bertauld comme procureur général près la Cour de cassation.

M. Barbier, président de chambre, a été désigné.

2° M. de Mahy a donné connaissance des statistiques annuelles, concernant les récoltes, qui sont très satisfaisantes.

3° On a commencé à discuter les projets du commandant Roudaire, sur la création d'une mer intérieure en Algérie. Aucune solution n'est intervenue.

LE TARIF DES DOUANES AMÉRICAINES

Paris, 18 avril.

M. Tirard vient de traduire en français, pour la première fois, le tarif des douanes américaines.

Cette traduction a été faite avec tout le soin et toute la clarté nécessaires, de façon à renseigner, sur tous les points les commerçants qui voudront consulter le tarif.

Sur les instructions du ministre du commerce, l'ouvrage sera envoyé avant la fin du mois, à toutes les Chambres de commerce de France qui le tiendront à la disposition du public.

INTÉRIEUR

Paris, 18 avril

A L'« OFFICIEL »

Le *Journal officiel* annonce que le général Boulanger est nommé directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

LE REMPLAÇANT DE M. BERTAULD

Il est probable que M. Barbier, président de chambre à la cour de cassation, sera nommé procureur général en remplacement de M. Bertauld.

L'INCIDENT DE GAILLAC

Le *National* annonce qu'un grave incident vient de se produire à Gaillac (Tarn) à propos de l'installation de M. Calandre, récemment nommé procureur de la République près le tribunal de cette ville.

M. Bayard, président, a formellement refusé d'installer le nouveau chef du parquet, lui déclarant que s'il se présentait à l'audience, elle serait immédiatement levée.

M. Rigal, maire de Gaillac et sénateur, aurait dans cette affaire, pris parti pour M. Bayard contre M. Calandre.

M. GAMBETTA EN ANGLETERRE

Malgré les démentis publiés récemment, le *Times* annonce que M. Gambetta fera un voyage en Angleterre dans le courant du mois prochain.

La politique resterait néanmoins étrangère à cette visite.

ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE

A la suite d'une entrevue entre MM. Léon Say et Tirman, il a été décidé que le gouverneur de l'Algérie aurait la faculté d'ordonnancer directement certaines dépenses concernant spécialement l'Algérie.

Le décret accordant cette faculté à M. Tirman paraîtra prochainement à l'*Officiel*.

MANIFESTATION ANTI-ALLEMANDE

Saint-Pétersbourg, 18 avril.

Un nommé Krubnikoff, employé au ministère de l'intérieur, vient de publier une brochure dans laquelle il conseille simplement à ses compatriotes de chasser les Allemands et de fuer ceux qui ne voudraient pas s'en aller.

Comme on peut le croire, la publication de cet opuscule a jeté un certain émoi parmi la colonie allemande, si nombreuse à Saint-Pétersbourg.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Londres, 18 avril.

La Land League

Sir Charles Dilke a fait personnellement par lettre des ouvertures à M. Parnell, pour lui offrir, ainsi qu'à ses collègues emprisonnés, liberté pleine et entière.

Le célèbre agitateur a été invité à soumettre le plan de réforme agraire qui, suivant lui, pourrait être accepté par la Land League.

Le traité de commerce

Le secrétaire de la chambre de commerce de Londres a reçu hier communication de la résolution adoptée unanimement par les représentants de 96 chambres de commerce réunis à Paris.

Les chambres de commerce françaises regrettent la rupture des négociations du traité de commerce avec l'Angleterre; elles expriment le désir de voir bientôt la reprise des négociations, même aux prix de concessions relatives aux droits spécifiques, surtout ceux imposés aux fabriques de laines et de coton.

Banquet du Lord-Maire

Hier a eu lieu le banquet annuel du Lord Maire. 400 convives y assistaient.

Le prince Gheka, répondant au toast que le Lord Maire portait aux représentants étrangers, a dit que la Roumanie comptait sur l'assistance de l'Angleterre pour obtenir la liberté de navigation sur le Danube, qui est ouvert à tous les pays.

ALLEMAGNE

La Question d'Orient

Berlin, 18 avril.

Dans les sphères militaires, on dit que le prince de Bismarck n'attend que la fin de l'insurrection dalmate, la fixation des rapports entre l'Italie et l'Autriche pour faire un coup d'éclat en Orient. Il a les coudées d'autant plus franches que la France est engagée en Tunisie et en Egypte, et que l'Angleterre a des tracas à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le grand état-major, si peu communicatif, ne cache pas qu'il étudie à sa manière la question d'Orient, d'après les ordres du feld-maréchal comte de Moltke, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un plan de campagne.

AUTRICHE

La triple Alliance

Vienne, 18 avril.

C'est M. de Jomini qui doit se rendre ici, au nom du czar, pour faire des déclarations officielles en faveur du maintien de la paix. Le czar insiste pour le renouvellement de la triple alliance, à l'exclusion de l'Italie.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS 79

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite)

Mais on ne trouve pas tous les jours à dépouiller des fils de famille et de riches étrangers. Malgré la science qu'il avait acquise, le jeu était loin de procurer à Sosthène des ressources suffisantes. Il n'avait pas même la satisfaction de pouvoir se dire qu'il s'était jeté dans ce bourbier pour se retirer d'un autre.

Ayant un jour les poches pleines d'or, mais le plus souvent vides, traqué par ses créanciers, ne pouvant presque plus compter sur sa mère, qui s'était aussi endettée pour lui, repoussé par le marquis de Coulange, obligé de vivre d'expédients, de voler au jeu, voilà où en était Sosthène de Perny.

Ce n'était donc pas sans raison qu'il s'était écrié : « Je suis à bout, à bout! »

III

MORLOT CHERCHE

Après la vision étrange que Gabrielle avait eue dans son sommeil somnambulique, Morlot s'était dit :

— Il faut que je connaisse le secret de la marquise de Coulange.

Assurément, il y avait autre chose en lui qu'une curiosité vulgaire et indiscrète.

En disant que la marquise avait un secret qu'elle tenait caché au plus profond de son cœur, Gabrielle avait parlé d'un maillot d'enfant.

Un maillot d'enfant! Ces mots avaient frappé l'oreille de Morlot comme le son retentissant d'une cloche.

Un soupçon avait rapidement traversé son esprit, et cette pensée, que l'enfant qui portait le nom d'Eugène de Coulange pouvait être le fils de Gabrielle, s'était incrustée dans son cerveau. Ce n'était qu'un soupçon, un doute; mais, après tant de recherches vaines, n'était-ce pas beaucoup?

Or, il fallait acquérir la certitude ou détruire le doute.

Voilà pourquoi l'agent de police voulait connaître le secret de la marquise.

Voilà aussi pourquoi, avant sept heures du matin, pendant que sa femme et Gabrielle sont encore couchées, il se promène, ayant l'air de flâner, sur un des trottoirs de la rue de Babylone.

Les deux mains dans les poches de son paletot, la tête inclinée sur sa poitrine, il force sa mémoire à lui retracer dans tous ses détails l'étonnante révélation.

Il lui semble qu'il se trouve dans la chambre de la marquise, devant ce coffret de métal, dont le couvercle vient d'être soudé, et que, aidé aussi de la vue miraculeuse, il voit, dans la boîte fermée, le mystérieux manuscrit et les langes d'un enfant.

Et il retrouve en lui le doute qui réclame et la pensée qui le pousse en avant.

Il entend bien une voix intérieure qui lui dit : « C'est impossible! » Mais une autre voix réplique aussitôt : « Voilà ce qui explique l'affection extraordinaire de Gabrielle pour l'enfant de la marquise de Coulange! »

Alors, l'agent de police murmure tout bas ce qu'il a écrit autrefois sur son carnet : « Une voiture de maître, attelée de deux chevaux superbes, attendait la dame Trélat au bord de la Seine. L'enfant a été volé par des gens riches. »

Arrivé devant l'hôtel de Coulange, Morlot s'arrêta.

Il releva la tête, ses yeux devinrent étincelants et il jeta sur l'aristocratique demeure un regard superbe, qui contenait une sorte de défi.

Mais aussitôt, secouant la tête :

— Ce que je cherche est là, se dit-il, et je ne peux pas y entrer.

De nouveau sa tête s'inclina et il murmura :

— Il me faut des renseignements, il faut que je sache...

Un vieillard, assez bien vêtu, passa près de lui. Il le vit s'arrêter devant la porte d'entrée de l'hôtel, et tirer le bouton de cuivre d'une petite cloche dont le bruit se fit entendre aussitôt.

— Celui-là est plus heureux que moi, pensa l'agent.

La porte de l'hôtel s'ouvrit. Avant d'entrer, le vieillard se retourna. De la main et par un mouvement de tête amical il envoya un salut à une femme, qui se tenait sur le seuil de la porte d'une petite boutique située en face de l'hôtel.

La femme répondit au salut du vieillard, en criant :

— Bonjour, monsieur Pastour.

Et elle ajouta :

— Je vais vous préparer une bonne tasse de café.

— Oui, tout à l'heure, répondit le vieillard.

Et il disparut.

— Qui donc est cet homme? se demanda Morlot; un ancien serviteur du marquis de Coulange, sans doute. Si je pouvais le faire parler et obtenir de lui les renseignements dont j'ai besoin!

Il jeta les yeux sur le devant de la boutique, qui avait pour enseigne ce mot : Crèmerie.

Puis, traversant rapidement la rue, il entra chez la crémière, qui le reçut fort gracieusement et s'empressa de le faire entrer dans une arrière-boutique meublée d'une demi-douzaine de tables de marbre sur lesquelles étaient placés des bols de faïence qui attendaient les consommateurs.

En raison, sans doute, de l'heure matinale, il n'y avait encore que deux personnes dans la petite salle.

— Est-ce du café, du chocolat ou du riz que vous voulez? demanda la femme.

— Je prendrai du café, répondit Morlot; du bon, de votre meilleur, de celui que vous allez préparer pour le vieux monsieur qui vient d'entrer à l'hôtel de Coulange, ajouta-t-il en souriant.

— Ah! vous avez entendu? fit-elle.

— Oui. Mais ne vous pressez pas, je peux attendre.

— Vous pouvez toujours vous asseoir.

— Certainement... Dites-moi, le vieux monsieur a l'air d'être très-bien avec vous?

— C'est un vieil ami. C'est sur son conseil que je me suis établie ici il y a une dizaine d'années, après avoir eu le malheur de perdre mon mari.

— Etes-vous satisfaite?

— Mon Dieu oui, j'ai une bonne petite clientèle, et comme je ne suis pas exigeante, je ne me plains pas.

— Votre vieil ami appartient sans doute à la maison de Coulange?

— Plus, maintenant. Après quarante-deux ans de service, il a pris sa retraite il y a deux ans. M. Pastour et sa femme étaient les concierges de l'hôtel. Ils n'ont pas d'enfants; mais, comme ils sont très bons, ils donnaient à peu près tout ce qu'ils gagnaient à des neveux, à des nièces; si bien que, devenus vieux et ne pouvant plus faire leur service, ils se trouvèrent à peu près sans ressources le jour où M. de Coulange se vit obligé de prendre d'autres concierges. Heureusement, la bonne marquise apprit cela par Firmin, le valet de chambre.

« On a pris d'autres consierges, lui dit-elle, parce que, pour vous et votre femme, le moment du repos est venu. Vous avez toujours été un honnête serviteur, mon brave Pastour, et je sais que vous avez fait beaucoup de bien à votre famille; je sais aussi que vous êtes pauvre. Mais on ne se sépare pas d'un digne serviteur tel que vous sans assurer la tranquillité de ses vieux jours. Comme par le passé, vous toucherez vos cent vingt-francs de gages tous les mois. C'est une petite pension que mon mari et moi vous faisons. »

Voilà, monsieur, comment le vieux Pastour et sa femme vivent aujourd'hui de leurs rentes. Pastour est venu à l'hôtel ce matin pour toucher le mois de sa pension.

— C'est très bien, dit Morlot, la jeune marquise de Coulange est vraiment une très bonne dame!

— Je le crois bien qu'elle est bonne! Il n'y a guère de grandes dames qui lui ressemblent, allez! Quand ses domestiques parlent d'elle, c'est toujours avec admiration. Mais il faut les entendre... Du reste, tous se jetteraient dans le feu pour elle.

M. Pastour ne va pas tarder à arriver, reprit elle; et son café que j'oublie...

— Et le mien? fit Morlot.

— Et le vôtre aussi, monsieur. Excusez-moi, je cours à mon fourneau.

Un instant après, l'ancien concierge entra dans la salle.

L'agent de police se leva aussitôt, et, saluant le vieillard, il lui dit :

— Ce matin, monsieur Pastour, nous allons prendre le café ensemble.

— Tiens, vous me connaissez donc? fit Pastour un peu étonné.

— Vous êtes l'ancien concierge de l'hôtel de Coulange?

— C'est vrai.

— J'ai souvent entendu parler de vous autrefois.

— Par qui?

— Par les domestiques du marquis de Coulange, qui venaient tous les ans au château de Coulange, dans Seine-et-Marne. Il faut vous dire que je suis du pays.

— Je comprends, répliqua le vieillard en s'asseyant sur la chaise que Morlot lui présentait. Ainsi, reprit-il, les domestiques de M. le marquis vous parlaient de moi?

— Oui, et tous faisaient votre éloge et celui de votre excellente femme. « Pastour n'a rien à lui, disaient-ils, il donne tout ce qu'il a et ce qu'il gagne à ses parents pauvres; c'est le plus brave homme qu'il y ait au monde. »

— Ah! ils disaient cela, fit le vieillard très-ému.

Et, du revers de sa main, il essuya deux grosses larmes.

— Oui, et beaucoup d'autres choses encore, répondit Morlot. Aussi ai je appris avec une grande satisfaction que la jeune et belle marquise de Coulange vous avait fait une pension, lorsque vous avez dû prendre votre retraite il y a deux ans.

— Oui, monsieur, la bonne marquise, — c'est ainsi que nous l'appelons tous, — nous a fait une pension, à ma vieille femme et à moi.

(A suivre.)

RÉUNION DES MINEURS

DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 17 avril.

Mon cher Directeur,

La réunion des mineurs de la Loire a dû porter ses fruits.

A dix heures la séance est ouverte sous la présidence de notre sympathi ami Henry Maret.

Les citoyens Chavanne et Girodet, députés de la Loire, prennent place au bureau ; Clovis Hugues prend place à la gauche du bureau ; le député de Marseille affectionne la gauche partout où il se trouve.

Le président donne la parole au citoyen Rondet, secrétaire général des chambres syndicales du bassin de la Loire.

Le citoyen Rondet jouit à juste titre de la confiance des ouvriers mineurs ; ses antécédents sont un sûr garant que partout il saura défendre les intérêts qui lui sont confiés.

L'orateur commence en déclarant qu'il regrette de voir à la réunion un nombre d'ouvriers aussi restreint, (environ 1.500) mais il ajoute que les Compagnies environnantes ont forcé les ouvriers à travailler le dimanche, évidemment pour les empêcher d'assister à la réunion; personne n'en doute, d'ailleurs, et les Compagnies viennent de commettre un acte arbitraire, en déclarant que les ouvriers qui ne travaillent pas seraient chassés.

Il remercie les députés qui ont bien voulu prendre en main les intérêts des mineurs; il expose que les classes dirigeantes s'enrichissent constamment au détriment des prolétaires et qu'auprès de fortunes scandaleuses il y a des misères inouies.

Entrant dans l'ordre du jour et s'adressant directement aux députés présents, il leur explique les griefs des travailleurs et débute par la question des accidents qui devrait être jugée par un jury spécial et non par des gens qui sont tous, plus ou moins, actionnaires des Compagnies.

Nous ne suivrons pas l'orateur dans toutes les phases de son discours fort éloquent, du reste, et très serré au point de vue logique, nous nous bornerons à résumer le but des revendications de nos mineurs.

Ils demandent la réduction de la journée à huit heures de travail, se basant sur la question hygiénique, sur la manière dont ils sont obligés d'exécuter leurs travaux avec un air raréfié et qui produit à l'homme, au bout d'un certain temps, des désordres intérieurs dont il a peine à se guérir.

L'orateur traite également la question de la caisse de secours, des pensions de retraite et proteste avec raison, au nom des ouvriers, contre la manière de faire de ceux qui sont chargés de ces différents services.

Il adjure les députés présents de déposer à la Chambre un projet de loi qui règlemente d'une façon plus équitable la situation des mineurs qui, somme toute, sont la cheville ouvrière des grandes industries du pays.

Le discours du citoyen Rondet est fort applaudi et les ouvriers présents font une véritable ovation à leur représentant et ami.

La parole est au citoyen Clovis Hugues.

Le député de Marseille est fatigué il ne pourra dire que quelques mots, mais il relève un passage du discours du citoyen Rondet et déclare que dans la question des mines, l'ouvrier ne doit s'effacer en aucune façon ; « la mine appartient, par le fait au mineur, comme l'outil appartient à l'ouvrier qui l'emploie.

Avec le talent qui le caractérise, il développe la question sociale et rappelle un fait qui se passait à Marseille alors qu'il était candidat.

Un pêcheur lui disait que s'il était « collectiviste » il ne voterait pas pour lui ; le candidat répondit qu'il ne voyait pas pourquoi ce pêcheur qui jouissait de la collectivité de la mer ne permettrait pas aux terriens de jouir de la collectivité de la terre.

Le pêcheur lui expliqua alors que la collectivité n'existait pas plus sur les eaux que sur la terre.

Il lui démontra que tel individu, en vertu de contrat notarié, avait le droit arbitraire de pêcher à tel ou tel moment dans tel ou tel endroit à l'exclusion de tout autre, et qu'à une heure déterminée, lui, pêcheur, pouvait se dire propriétaire d'une vague qui passait sur son terrain, et dont la propriété s'effaçait quelques instants après. C'est l'histoire de la propriété.

Quant aux mines, l'orateur se demande pourquoi on les donne à des sociétés de capitalistes, alors que les prolétaires pourraient les exploiter et, pouvant se contenter d'un bénéfice modéré, réduiraient la matière première à des prix abordables : l'Etat y trouverait son compte très-amplement et la classe ouvrière ne serait pas tentée de se révolter contre l'exploitation du capital sur la main-d'œuvre.

L'éloquent député de Marseille engage les mineurs à envoyer à ses amis ou à lui-même toutes les pétitions relatives à l'amélioration de leur sort; il leur promet de les déposer sur le bureau de la Chambre, mais il ajoute, hélas ! qu'il craint que la République bourgeoise n'y fasse pas droit.

« Nous sommes, nous autres, dit il en terminant, pour les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité; nous voulons une révolution pacifique et à coups de bulletins de vote ; si nous ne pouvons arriver à ce but, nous aviserons à employer d'autres moyens ; c'est ce que je vais expliquer à mes électeurs.

(Triple salve d'applaudissements).

A ce moment, en raison du départ de nos sympathiques amis, la présidence est donnée au citoyen Girodet, député de la Loire, et la parole au citoyen Amouroux.

Les citoyens Clovis Hugues, Maret et Chavanne sont attendus à St-Chamond et à Rive-de-Gier.

Une ovation est faite aux conférenciers, et le citoyen Amouroux prend la parole.

Amouroux a un genre d'éloquence tout autre que celle de Clovis Hugues : il n'est pas ce qu'on appelle entraînant, il n'excite pas la salle, mais sa logique froide, serrée, méthodique, porte droit, porte juste, et il force ses adversaires eux mêmes à en convenir.

Le citoyen Amouroux dit que, par la diffusion de l'instruction, on arrivera à pouvoir envoyer dans les Assemblées, à tous les degrés, des hommes éclairés sortant des rangs ouvriers.

Il proteste contre l'envoi des troupes à Bessèges et à la Grand'Combe et dit qu'ils sont bien coupables les députés qui, par leur vote, ont sanctionné cette mesure. « Cette mesure, ajoute-t-il, est non seulement la négation de la liberté du travail, mais encore une atteinte flagrante à cette liberté. Et cependant, dit il encore, la liberté du travail est ou plutôt devrait être protégée par la loi. »

Parlant ensuite des concessions houillères, il dit : « Pourquoi les associations ouvrières qui, certes, y ont plus de droit que les capitalistes, ne participeraient-elles pas à ces concessions ?

Ne peut-on supprimer, comme cela a été fait à Paris pour les ouvriers du bâtiment associés, les patentes et le cautionnement ?

Ceci est un droit indéniable, et, pour y arriver, envoyez à la Chambre, aux prochaines élections, une majorité socialiste, alors vos légitimes revendications recevront satisfaction et la question sociale sera résolue pacifiquement.

A propos des caisses de retraites, l'orateur craint qu'en obligeant les compagnies à verser une somme égale à la retenue imposée aux ouvriers, ceux ci n'en soient dupes en subissant un abaissement du salaire.

Pour obvier à cet inconvénient, que faut-il : la cohésion, qui fera la force du parti.

N'ayons qu'un drapeau, dit-il en terminant, et nous arriverons à la République démocratique et sociale.

L'orateur est vivement applaudi et félicité ; on veut le retenir à Saint-Etienne pendant quelques jours, mais ses travaux le rappellent à Paris et il ne peut même rejoindre ses amis à St-Chamond et à Rive-de-Gier.

La séance est levée.

Henry LAFEYRE.

P. S. — En raison de la mission que vous m'avez confiée, je n'ai pu assister à la petite conférence donnée le soir à Saint Chamond et à Rive-de-Gier, par les citoyens Clovis Hugues, Maret et Chavanne.

Je les ai vus ce matin avant leur départ de Rive-de-Gier, et je suis chargé par le citoyen Clovis Hugues de protester, dans le *Réveil Lyonnais*, contre le compte rendu un peu fantaisiste qui a été adressé au *Petit Lyonnais*.

Voici ce qui est dit dans ce compte-rendu :

« A la fin du banquet et après les complimenst d'usage, M. Chavanne adresse des remercîments à MM. Henri Maret et Clovis Hugues, et a terminé en portant un toast à la République, à son président, M. Jules Grévy, ainsi qu'aux compagnies des pompiers.

« M. Maret étant fatigué, s'est borné à porter un toast à la République et aux dites compagnies des pompiers.

« Après lui, M. Clovis Huges, avec la parole chaude et ardente qu'on lui connaît, a établi un parallèle entre le soldat et le pompier.

« M. Clovis Hugues a terminé par un toast porté à la République et à l'union générale des républicains de toute nuance. »

Or, le citoyen Clovis Hugues, venu dans la région pour combattre énergiquement *certaines nuances* de républicains (ce qu'il a fait avec un grand succès), n'a jamais eu l'intention de faire fusion avec ceux qu'il regarde comme des adversaires et qu'il continuera à combattre avec acharnement.

H. L.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

La grève continue toujours pour la maison Baboin.

Souscription en faveur des Grévistes

Versé entre les mains du trésorier, par les citoyens Rozier et Bon, pour les ouvriers de la maison Guillon et Robin, 11 fr. 55 ; par un groupe d'amateurs de la journée de cinq francs, 3 fr. 50 ; par le citoyen Reverchon pour les ouvriers de la maison Soudy, 4 fr. 50 ; maison Ricanet, 2 fr. 50 ; deux entêtés, versé par le citoyen Dufour, 25 c. ; par les ouvriers de la maison Tardy, 7 fr. — Total 29 fr. 30.

Total à ce jour, 197 fr. 45.

Pour la Commission,

Le Secrétaire, BERTON.

Grève des Ouvriers Cordonniers

Toute la corporation est informée que le nouveau conseil syndical se compose des membres suivants : Dessemond, président; Bernhard, secrétaire ; Hilarion, secrétaire adjoint ; Chamontet, trésorier ; et Maury, trésorier adjoint. Dans l'espoir que tous les ouvriers de la corporation viennent adhérer à notre nouvelle organisation; nous, membres du conseil, mettons à votre connaissance que nous donnerons un compte rendu exact à toutes les réunions générales, afin d'éclairer la corporation sur tous les mouvements recueillis, sur notre situation actuelle. Nous prions tous les ouvriers de la maison Odier de se présenter au siège social, rue de la Barre, 16, au café Laverrière, tous les jours de 3 heures à 9 heures du soir, où ils trouveront des secours et du travail.

Tous les ouvriers qui auraient l'intention de se diriger sur Lyon sont priés de retarder leur voyage, vu l'état de la grève.

Plusieurs patrons qui ont besoin d'ouvriers sont priés de s'adresser au siège social, ainsi que ceux qui désirent prendre connaissance de nos nouveaux tarifs.

Tous les délégués de sections sont priés de se hâter à convoquer leurs réunions afin de faire leurs versements au trésorier.

Dimanche, 23 courant, à 3 heures du soir, grande réunion publique, salle de l'Elysée, 11, rue Basse-du-Port-au-Bois, nous espérons que toute la corporation y assistera.

Pour le Conseil :

Le secrétaire, BERNHARD.

TANNERIE ET CORROIERIE LYONNAISES

La corporation réunie en assemblée générale informe que, dans sa séance du 18 avril, elle a pris, à une forte majorité, déclare la maison Koch et Cie (veau cire), à Villeurbanne, en grève, ladite maison venant de présenter un tarif de 30 0/0 de diminution.

Nous invitons donc les ouvriers à ne pas aller demander du travail dans cette maison.

Le secrétaire de la séance,
R. JACQUIER.

GRÈVE DES MÉTALLURGISTES

Rive-de-Gier, 18 avril.

Mon cher Directeur,

La réunion d'hier a eu lieu dans la salle de la Rotonde, à 8 heures du soir.

Président : le citoyen Rispail.

Secrétaire : le citoyen Bonnand.

Assesseurs : les citoyens Forissier et Roury.

La séance est ouverte.

Plusieurs représentants de chambres syndicales viennent témoigner de leur sympathie pour les grévistes et déclarent qu'ils les secourront autant que possible dans la limite de leurs ressources.

Ce sont les vanniers, les verriers, les ouvriers en bâtiments, etc., plusieurs corporations environnantes ont fait également savoir aux ouvriers en grève qu'ils leur viendront en aide.

Le président me prie alors de prendre la parole, ce que je fais et en quelques mots, j'explique le fonctionnement des chambres syndicales, autour desquelles les ouvriers doivent toujours se grouper, ce qui est la seule manière de pouvoir lutter avantageusement contre les patrons.

J'engage les ouvriers à la concorde, à l'union, à l'entente (ce qui, je dois le reconnaître en toute franchise, me paraît à peu près inconnu chez nos grévistes de Rive-de-Gier.)

Je leur fais comprendre le danger qu'il y a à rentrer dans les ateliers isolément, ou par petits groupes et un ouvrier, le citoyen X..., me succède à la tribune.

Le citoyen X... dans un petit discours fort bien senti, et dit en excellents termes aborde également la question ouvrière, on l'applaudit énergiquement et on procède à une quête au profit de la grève.

Cette quête produit 38 fr. 75 et l'assemblée se sépare dans le plus grand ordre.

LA GRÈVE

Je me trouve à Rive-de-Gier, en présence d'ouvriers animés peut-être d'excellentes intentions, mais qui me paraissent n'avoir aucune notion des droits du travailleurs vis-à-vis de celui qui l'occupe.

Il y a certainement un assez grand nombre d'exceptions, mais la majorité n'est pas groupée ; quelques-uns sont rentrés dans les usines, il y a ici un laisser-aller que je n'ai rencontré nulle part.

Leurs réclamations n'ont rien d'exagéré, et il est certain que les fabricants leur accorderaient quelque chose s'ils les voyaient unis et parfaitement d'accord ensemble ; mais malheureusement ils n'ont qu'une organisation des plus défectueuses, et loin de chercher à l'améliorer, ce sont précisément ceux qui pourraient avoir le plus d'influence dans la corporation qui me paraissent les moins soucieux de leurs véritables intérêts.

Beaucoup ne peuvent se rendre compte que les ouvriers des autres usines (et ils sont très nombreux à Rive-de-Gier) tiendraient à honneur de secourir leurs collègues en grève et que les usines des environs suivraient cet exemple.

En un mot chez nos grévistes, il n'y a que de la routine, encore de la routine et toujours de la routine.

LES PATRONS

MM. Déflassieux et Arbel sont les potentats des deux usines en grève ; ils sont fort riches et l'un d'eux, m'a-t-on dit, s'administre *par le travail de ses ouvriers*, les modiques bénéfices de plus de deux cent cinquante mille francs par an.

Chaque année, il offre généreusement un petit repas à ses ouvriers et les appelle « mes chers enfants » ce qui ne l'a pas empêché dernièrement, quand une délégation de « ses chers enfants » s'est rendu chez lui pour proposer une transaction, de les recevoir avec les paroles les moins paternelles et qui eussent été mieux à leur place dans la bouche d'un matelot américain que dans celle d'un sénateur français.

Toutefois M. Arbel a voté au Sénat la loi des *dix heures de travail*, se réservant à part lui, ainsi que nous le voyons aujourd'hui, de faire une exception pour son usine personnelle.

M. Arbel doit être classé, m'a-t-on dit, dans la catégorie de ceux que notre ami Clovis Hugues appelle « républicains autoritaires. »

Quant à M. Déflassieux, c'est un clérical acharné et il ne s'en cache pas, au contraire ; le jour de l'enterrement du supérieur des frères ignorantins, M. Déflassieux a tenu à honneur de prononcer, de ses lèvres patronales, un discours assez médiocre sur la tombe du défunt.

Aussi la charité chrétienne lui ordonne-t-elle de faire comme son collègue, de s'enrichir du travail de ses ouvriers et de ne leur accorder aucune des justes réclamations qu'ils lui ont adressées : ainsi va le monde.

Henry LAFEYRE.

P. S — Ce soir à huit heures, réunion à la salle de la Rotonde.

VIIIe Fête Fédérale de Gymnastique

A REIMS (MARNE)

Les 28, 29 et 30 mai 1882

Voici huit ans à peu près que s'est fondée et que fonctionne l'*Union Fédérale des Sociétés de Gymnastique de France*. Elle avait bien modestement débuté, et sa première fête, en 1875, réunissait à grand'peine au Pré Catelan, 15 sociétés, dont 3 de Paris et 3 de Reims. Depuis, elle a grandi et rayonné sur toute la France, et 90 sociétés se sont fait inscrire pour la grande fête de Reims (28, 29 et 30 mai 1882)

Presque toutes les nationalités européennes y seront représentées. Plusieurs ministres y assisteront, notamment le ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry qui profitera de la circonstance pour donner une solution aux questions importantes actuellement à l'étude, telles que la fondation à Reims, d'une Ecole nationale de Gymnastique, corollaire de l'enseignement obligatoire de la gymnastique, récemment édicté par une loi.

La Fête Fédérale de Reims promet d'être magnifique, et la cité rémoise tient à honneur de dignement recevoir ses invités. Le local choisi est immense et permet de donner aux mouvements d'ensemble une simultanéité qui ne sera pas l'un des caractères les moins curieux de la solennité.

En dehors des gymnastes, figureront aux exercices le groupe des garçons des écoles primaires du département, et — ce que l'on verra pour la première fois dans une fête fédérale, — un groupe de jeunes filles des écoles de la ville de Reims.

Enfin, pendant les trois jours de la fête, un grand congrès étudiera à tous les points de vue les diverses questions touchant à l'enseignement de la gymnastique.

AFFAIRE DU FORT SAINT-JEAN

Sous ce titre, le *Progrès* racontait, hier, d'une façon fort inexacte — pour ne pas dire plus — un douloureux et regrettable événement dont le fort St-Jean a été le théâtre dans la journée de lundi.

Ce journal s'exprimait ainsi :

A la suite de nombreux actes d'indiscipline, un cantinier du fort, le nommé Donckèle avait été remercié de ses services, il y a une quinzaine de jours.

Ce malheureux ne put supporter sa disgrâce et, depuis cette époque, il ne cessait, chaque jour, de se présenter à la porte du fort, provoquant, par ses menaces et ses insultes, officiers, sous-officiers et soldats.

Hier, enfin, à une heure de l'après-midi, il se présentait de nouveau à l'entrée du fort, demandant à parler à quelques hommes de la 25e section d'administration.

L'adjudant de service, le voyant dans un état complet d'ivresse, crut sage de lui refuser l'accès dans le fort. Néanmoins, Donckèle, usant de stratagèmes, parvint à pénétrer dans les casernements.

A ce moment, le sergent Vincentelli, un brave et loyal soldat, estimé de tous ses camarades, descendait du casernement, où il venait de procéder au nettoyage de son fusil ; il tenait encore en mains son nécessaire d'armes ; Donckèle l'aperçut, et, voulant sans doute se venger sur lui de l'injustice prétendue dont il avait été victime, l'accabla des injures les plus sanglantes.

Vincentelli ne fit d'abord aucune attentions à ces menaces et à ces provocations mais voyant que Donckèle allait *crescendo* dans ses outrages, il se précipita sur lui et lui porta deux coups de poing.

Le premier l'atteignit au cou et le second au bras que Douckèle présentait en voulant se défendre.

Nous l'avons dit, le sergent Vincentelli avait encore en main le nécessaire d'armes qui avait servi au nettoyage de son fusil, il s'ensuivit donc deux petites éraillures qui provoquèrent un léger afflux sanguin.

Le poste de garde s'empara immédiatement de Donckèle, et l'expulsa du fort.

Quand à Vincentelli, il a été consigné en attendant qu'une enquête ait statué sur sa non-culpabilité.

Nous espérons et nous souhaitons vivement que cette enquête ne se termine que par des éloges à ce brave soldat, qui, en définitif, se trouvait dans le cas de légitime défense.

Nous ne voulons pas relever toutes les erreurs contenues dans cet article, cela nous entraînerait trop loin.

Il nous sera permis de faire remarquer cependant que les officiers, sous-officiers et soldats (l'auteur de l'article a oublié les caporaux) que Dunquelle insultait et menaçait quotidiennement étaient d'une patience que nous pourrions appeler légendaire.

Il faut bien peu connaître l'armée française, ou supposer à ces lecteurs une dose de naïveté bien grande pour lancer avec autant de désinvolture, une affirmation aussi audacieuse.

Tout le reste de l'article est à l'avenant.

Dunquelle, qu'on représente sous les couleurs les plus noires, est un ancien soldat de la 25e section des ouvriers d'administration, retraité après 26 ans de bons et loyaux services, décoré de trois médailles dont une de *sauvetage* et comptant à son actif deux citations à l'ordre du jour.

La cantine ayant été retirée à sa femme depuis le 6 avril courant, Dunquelle se présentait avant-hier à la porte du quartier et demandait à faire ses provisions de vin et de charbons comme il en avait la coutume.

Il lui fut répondu qu'il ne pouvait entrer. Il demanda à se faire accompagner par un homme de garde, ce qui lui fut accordé, et se dirigea à la cantine du 105e de ligne, où il but *un litre* en compagnie de sous officiers de ce régiment.

En sortant de cette cantine, il rencontra sur son chemin le sergent Vincentelli, et une altercation des plus vives s'engagea entre ces deux hommes.

Que Dunquelle ait lancé à l'adresse de ce dernier une parole vive, outrageante même, nous ne voulons point le nier.

Mais, appartenait-il au sergent Vincentelli de se faire justice lui même ? Ne pouvait il pas, s'il se croyait offensé, requérir des hommes de garde et faire procéder à l'arrestation de son offenseur ?

Vincentelli, vigoureux jeune homme de 22 ans, préféra se jeter brutalement sur Dunquelle et avant que celui ci se mettre en état de défense, il lui avait porté successivement quatre coups d'un instrument tranchant que l'on sait être un nécessaire d'armes, auquel il avait préalablement emmanché sa lame tourne vis.

Perdant la tête, aveuglé par le sang qui coulait abondamment de ses blessures, le malheureux Dunquelle tomba lourdement sur le sol.

Voilà ce que notre confrère appelle une légère éraflure.

Le poste de garde, ajoute le *Progrès*, s'empara immédiatement de.... *Dunquelle* et l'expulsa du fort.

Or, celui-ci, revenu à lui mais incapable de proférer une parole dût être conduit sur un brancard à son domicile, où les soins les plus empressés lui furent prodigués par le docteur Sorday jeune.

Le commissaire de police du quartier tier des Terreaux, M. Duplaquet, prévenu de ce triste événement se rendit aussitôt au fort St Jean, afin de procéder à une première enquête.

Il lui fut répondu par l'adjudant de semaine qu'il ne pouvait entrer, cette affaire étant du ressort de la juridiction militaire.

Devant ce refus, M. Duplaquet dût se retirer.

Le *Progrès* souhaite vivement que cette affaire se termine par des *éloges* au *brave soldat* qui se trouvait dit il, dans un cas de légitime défense.

Nous souhaitons nous, que le brave soldat qui a tenté d'assassiner un vieillard sans défense, soit puni comme il le mérite.

Notre confrère, le *Lyon-Républicain*, a qualifié cette affaire de tentative de meurtre ; nous sommes absolument de son avis, et il ne nous semble pas que celui qui s'en est rendu coupable puisse prétendre à des éloges.

BIOGRAPHIE

LASSALLE

Le célèbre baryton de l'Opéra qui prêtera son concours à la grande fête artistique du 30 avril, organisée par la Société chorale l'Union Gauloise, est né à Lyon en 1847. Il avait à peine 22 ans quand il fut engagé comme premier baryton au théâtre du Capitole à Toulouse. Il eut pour directeur M. Campocasso, directeur actuel de nos théâtres municipaux.

M. Lassalle est élève de Faure, il possède une voix d'une remarquable fraîcheur et a acquis de ce grand maître l'art de phraser et de dire le récitatif avec goût et méthode. Il entra ensuite au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, où il parut dans *Hamlet*. M. Halanzier, qui était venu l'entendre le fit venir à Paris, où il débuta sur notre grande scène nationale au commencement de juin 1872, par le rôle de Guillaume Tell. Le public lui prodigua les plus chauds applaudissements.

Il joua, au mois d'août suivant, le rôle de Nelusko de l'*Africaine*. Après le départ de M. Faure, M. Lassalle devint chef d'emploi et interprêta avec un immense succès Nevers des *Huguenots*, Hamlet et don Juan. M. Lassalle quitta un instant l'Opéra et y revint au mois de mai de l'année 1876 en reprenant le rôle, abandonné par Faure, de Charles VII, dans la *Jeanne d'Arc* de Mermet, puis créa en 1877 le rôle de Scindia, du *Roi de Lahore* de Massenet, enfin dernièrement il créa le principal rôle de *Françoise de Rimini* d'Ambroise Thomas.

C'est donc cette célébrité musicale qu'il nous sera permis d'entendre le 30 avril au théâtre Bellecour, il n'est pas douteux que la salle soit trop petite pour contenir le public sympathique qui se pressera en foule pour admirer le talent de l'éminent artiste.

THÉATRES

GRAND-THÉATRE

Une indisposition (sans gravité) de M. Salomon, a obligé la direction à remettre la dernière représentation de *Robert-le-Diable* à demain, jeudi, 20 courant.

La saison de grand-opéra finissant fin avril, nous pensons être agréable au public en annonçant que chaque ouvrage ne sera plus donné qu'une seule fois.

La quatrième représentation des *Contes d'Offmann* aura lieu aujourd'hui, mercredi, 19, avec la première représentation (reprise) de la *Bouquetière*, ballet en un acte de M. Lamy. Les *Contes d'Offmann* obtiennent tous les soirs le plus vif succès. L'ouvrage n'aura plus que quelques représentations.

SPECTACLES DU 19 AVRIL 1882

Grand-Théâtre

8 h. 1/4. — Les *Contes d'Hoffmann*.
La *Bouquetière*, ballet.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. —Les *Faux bonshommes*.
Les *Deux timides*.

Salle Indienne (Théâtre Bellecour)
Tous les soirs, concert.

CHRONIQUE LOCALE

Le service de l'*inspection générale des écoles maternelles* pour l'année 1882, est réparti ainsi qu'il suit, entre Mmes les institutrices générales.

Savoir :

Mme Dillon, académies de Paris et Nancy.

Mlle Veyrières, académies de Besançon et de Dijon.

Mme Kergomard, académies de Toulouse, Clermont et Grenoble.

Mlle Matrat, académies de Caen, Rennes et Lyon.

Mme Muller, académies d'Aix et de Chambéry.

Mme Davy, académie de Poitiers.

Mme Dillon, chargée de visiter les écoles maternelles de l'académie de Paris, est chargée, en outre, de l'inspection de l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales de ce ressort académique.

Le spirituel article de M. Rochefort que nous avons publié hier, a valu à un journal allemand qui l'avait également reproduit la condamnation suivante :

M. Levysohn, rédacteur en chef du *Journal allemand du Lundi*, feuille qui paraît à Berlin, vient d'être condamné à quinze jours de prison pour avoir reproduit un article de l'*Intransigeant*, de Paris, dans lequel M. Gambetta était comparé à Jésus Christ et adressait à ses amis les paroles que les prêtres prononcent en donnant la Cène.

Cette reproduction a été qualifiée par le tribunal de Berlin de « délit d'outrage à une institution de l'église chrétienne. »

Un journal anglais publiait hier une annonce, dont voici la traduction :

On a besoin d'un voyageur de commerce pour la France; il doit avoir de bonnes relations avec les fabricants de soieries. Un député serait préféré. S'adresser par lettre à A. R., 67, Great Portland street. W.

Oh ! mais, pas bête du tout ce négociant qui demande un député dont le libre parcours sur les chemins de fer lui évite les frais de voyage.

Une histoire bien amusante vient de se passer dans le département de Seine-et-Oise. Il paraîtrait que le curé de St-Chéron a un bedeau sans costume présentable. On devait processionner en grande pompe ; le curé avait bien des ornements étincelants, mais son pauvre subordonné n'avait rien à se mettre sur le dos. Comment faire ? Une idée vint au brave curé : un sous-préfet du Seize-Mai lui avait offert, en quittant ses fonctions, l'épée, l'habit et le chapeau d'uniforme.

— Voilà ton affaire, dit l'abbé à son bedeau. Et celui ci tout fière d'endosser un costume de sous-préfet, s'en alla radieux se mettre à la tête de la procession.

Tout se passa pour le mieux pendant la cérémonie, et notre homme n'était pas trop embarassé de l'épée qui se balançait entre ses jambes. Mais quand on fut sorti de l'église, les gendarmes vinrent avertir le bedeau qu'ils lui dressaient procès-verbal pour port illégal de costume.

M. le docteur Coutagne, chargé d'examiner le débris humain transporté à la Morgue, ne déposera son rapport que dans deux jours seulement.

Le savant praticien a pu constater que les traces de brûlures remarquées sur cette main, étaient dûes à un acide corrosif dans lequel elle a trempé longuement.

On peut donc supposer dès à présent, que cette affaire qui a provoqué une assez vive émotion dans notre ville, se réduit à une simple plaisanterie *faite* par quelque étudiant.

Nous sommes heureux de livrer à la publicité le trait de probité suivant :

M. Martin, conducteur de l'omnibus-correspondance de Pierre Bénite, ayant trouvé dans sa voiture une bague brillant de grande valeur, s'est empressé de la déposer au bureau des tramways, où elle a été réclamée le lendemain par sa propriétaire.

On a transporté à l'Hôtel-Dieu, hier, dans la journée, le nommé Antoine B..., demeurant rue Bugeaud.

Cet homme étant occupé à démolir un hangar attenant à son domicile, est tombé d'une hauteur de plus de deux mètres, et dans sa chute s'est fortement fracturé le bras droit.

Un rassemblement assez nombreux s'était formé hier soir, vers neuf heures, dans la rue Bourbon, autour d'une pauvre jeune fille de dix-sept ans, la nommée Marie U..., dont les facultés mentales ont subi depuis quelque temps une profonde altération.

Par les soins de deux gardiens de la paix, elle a été reconduite en voiture à son domicile.

D'actives démarches seront faites pour faire admettre cette malheureuse à l'asile de Bron.

Un vieillard de 80 ans, le nommé Guillot, jardinier, place de la Croix, a tenté de mettre fin à ses jours, en se précipitant dans le Rhône, à la hauteur du bac de la Mouche.

Retiré par des mariniers, témoins de cette triste tentative, ce malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu par leurs soins.

Malgré les prompts secours qui lui ont été prodigués, ce vieillard a expiré au bout de quelques instants.

Une rixe a eu lieu, hier soir, à 7 heures, au restaurant Archer, rue Saint-Alexandre, 18, entre le patron de cet établissement et un client nommé Antoine Nullet, âgé de 52 ans, demeurant rue Basse-Verchère, 17.

Le restaurateur a frappé brutalement son adversaire qui a été conduit, tout sanglant, à l'Hôtel-Dieu, par les soins de M. Martin, commissaire de service à la Permanence.

M. de Blocqueville, commissaire de police du quartier, a été chargé d'instruire l'affaire.

Le nommé Giovangrandi étameur, demeurant rue Paradis, 3, a quitté son domicile le 12 courant, à 8 heures du matin et n'a pas reparu.

Il est âgé de 32 ans ; taille moyenne, cheveux châtains portant toute la barbe, vêtu d'un pantalon drap foncé à petits carreaux, pardessus marron, chapeau feutre noir, souliers napolitains.

Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée.

La nuit dernière, un vol d'effets d'habillement a été commis au préjudice de M. P..., qui occupait une chambre à l'hôtel Duguesclin, dans la rue de ce nom.

Les effets dont s'est emparé l'auteur de ce vol, représentent une valeur de 200 fr. environ.

Une enquête est ouverte.

La voiture du sieur Roche, faisant le service de Chaponost à Lyon, passait hier sur le pont de la Mulatière à neuf heures 20 du matin.

Les chevaux, effrayés par un train de marchandises, se sont emportés, et l'un d'eux s'est abattu et s'est gravement blessé.

Pas d'accident de personnes : les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

Un feu de cheminée, dont la cause est inconnue, s'est déclaré hier dans l'appartement de M. Dugat, rentier, rue Sala, 2

Il a été éteint aussitôt.

Dégâts insignifiants.

Le nommé Antoine D... a été écroué sous l'inculpation de vol.

Les agents l'ont trouvé porteur d'un sac ne contenant pas moins de 80 kil. de savon, et D..., interrogé par eux, n'a pu leur indiquer la provenance de cette marchandise.

Société d'horticulture pratique du Rhône

Exposition horticole de fleurs, fruits légumes, objets d'art, ou d'industrie horticole.

Cette exposition aura lieu, aux Folies-Bergère (Lyon Brotteaux), le 4 mai prochain.

Elle sera ouverte à tout ce qui se rapporte à la culture et à l'art des jardins.

Les demandes des exposants seront adressées à M. Cusin, secrétaire de la Société, au palais des arts. Elles seront faites avant le 15 avril ; passé ce délai, les produits pourront être admis, mais hors concours.

Les objets destinés à l'Exposition seront intallés le 2 mai ; à l'exception des légumes et des fleurs coupées dont le délai d'installation est fixé au lendemain avant 10 heures du matin.

Le jury entrera en fonctions, le 3 mai, à 11 heures.

L'enlèvement des produits aura lieu dans la journée du 8 mai.

Des mariniers ont trouvé ce matin le cadavre d'un individu sur les bords du Rhône vers la Mulatière.

Ce cadavre paraissait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau.

Il a été transporté à la Morgue.

Sou des Ecoles

Samedi, 22 avril courrant, à 7 heures, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse, 8, grande soirée de famille avec le concours de nos amis Bernel, Kerel, Imbert Baron, Vantarel, Haffen, Sage, Beaux, Prost, Croisade, Charvet, Prudhon, Richardi et de plusieurs amateurs.

Une quête sera faite au bénéfice du Sou des Ecoles.

La Commission.
DESNARD, GARNIER, COUSIN.

***

Ce soir à 8 heures grande représentation donnée par les Frères Blein au café Patinaud grande place Ste-Foy.

Phisyque amusante, magie, illusion, démonstration de plusieurs tours de physique, par M. Francis, le jeune prestidigitateur agé de 10 ans, jonglerie indienne, équilibre chinois par le célèbre Etienne, chansonnettes comiques par MM. Francis et Etienne. La Prise de la Bastille, grande scène dramatique, récité par M. Stéphano.

Une quête sera faite au profit du Sou des Ecoles laïque de Ste Foy.

On commmencera à 8 heures précise. Entrée Libre.

Rationnalistes

Tous les adhérents du groupe rationnaliste du troisième arrondissement, sont convoqués d'urgence pour jeudi 20 avril, à 8 heure du soir, chez la citoyenne Vellé, rue Pierre-Corneille.

La Secrétaire du groupe,
URANIE X.

Bal des Liquoristes

La Commission provisoire nommée à la première réunion, invite les ouvriers, employés et placiers de la corporation, à une deuxième réunion qui aura lieu jeudi, 20 courant à huit heures du soir, salle de l'Alcazar, pour la nomination du bureau définitif et la formation de la Commission d'organisation du bal.

La commission provisoire.

Chemin de fer de Lyon à St-Genix-d'Aoste

Hier, 15 avril, la compagnie des chemins de fer de l'Est, de Lyon, a inauguré son nouvel horaire du service d'été :

TRAINS RÉGULIERS

Lyon (départ). — 6 h. 38 m. ; midi ; 6 h. 15 s.
St Genix (arrivée). — 9 h. 15 m. ; 3 h. 10 s. ; 8 h. 45 s.
St-Genix (départ). — 6 h. m. ; 11 h. 10 m. 5 h. 25 s.
Lyon (arrivée). — 8 h. 30 m. ; 2 h. 16 s. ; 8 h. 8 s.

En outre, il sera fait, tous les dimanches et jours fériés, deux trains spéciaux directs.

Lyon (départ). — 8 h 40 m.
St Genix (arrivée). — 10 h. 58 m.
St Genix (départ). — 7 h. 43 s.
Lyon (arrivée). — 10 h 7 m. s.

Ces deux trains spéciaux ne s'arrêtent qu'à Villeurbanne, Meyzieux, Pon-de-Chérui, Crémieu, Morestel et les Avenières.

Pour faciliter les relations avec les localités qui ne sont pas directement touchées par son tracé, la compagnie a créé les services de correspondance ci après :

De Pont de-Chéruy à Ambléricux, Belmont, Charette, Chavanoz, La Balme (les Grottes), Loyette, Montalieu, Passieu, St-Etienne-d'Hières et Vernas.

De Saint Genix-d'Aoste à Belmont, Champagneu, La Balme (Savoie), Le Pont-de-Beauvoisin, Les Bessons et Yenne.

Pour tous renseignements, s'adresser, 14, quai de l'Hôpital, Lyon.

La contrée que traverse la ligne de Lyon à St-Genix-d'Aoste abonde en étapes intéressantes.

Nous citerons les principales.

Meyzieu, avec sa tour ruinée, — *Crémieu*, sa vieille enceinte et ses portes crénelées, — à *Trept*, le château de Poype Serrières, flanqué de tours et couronné de machicoulis, — le beau château moderne de *Passins*, — *Morestel*, assise en amphithéâtre sur sa verte colline où l'on voit encore une haute tour carrée, reste unique et mutilé d'un vieux château, — les ruines gallo-romaines *d'Aoste* et de *St Genix-d'Aoste*, — le vieux castel féodal ruiné de *Vertrieu*, qui commandait jadis le passage du Rhône, — la fameuse grotte de *La Balme*, une des sept merveilles du Dauphiné, à l'entrée de laquelle est une église du douzième siècle.

Nous en passons, faute de place, et des meilleures sans doute.

Quelques personnes seulement connaissent tout le pittoresque de ce coin de l'Isère et de la Savoie. C'est un des buts d'excursion les plus curieux et les plus intéressants qui s'ouvre aux lyonnais.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

TRAMWAYS A VAPEUR

Saint-Etienne. — L'ouverture de la section de Saint-Etienne à Saint-Chamond est impatiemment attendue par la population de ces deux villes ainsi que par celles des communes intermédiaires. Aussi, nous sommes heureux d'annoncer à ces populations une bonne nouvelle qui nous a été apportée par M. Chavanne, notre député.

Avant son départ de Paris, M. Chavanne s'est entretenu avec MM. Rigaud, directeur, et Falliès, ingénieur de la Compagnie, qui lui ont affirmé que l'ouverture de cette section aura lieu d'ici au 1er juin *au plus tard*.

DEUX TENTATIVES DE SUICIDE

Ce matin, à huit heures, un jeune homme de 18 ans, Clément Tellier, s'est tiré un coup de revolver à la tempe, sur le palier de son logement, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 5.

MM. les docteurs Gouilloux et Cordier, qui lui ont donné des soins, n'ont pas perdu tout espoir de le sauver ; il a conservé sa connaissance et va mieux, ce soir, nous assure-t-on.

Ce jeune homme, qui était sorti depuis peu du Lycée avec le grade de bachelier, était maître-adjoint dans une institution de Montaud.

Il voulait se marier, et c'est sur le refus de ses parents, basé sur son extrême jeunesse, qu'il a pris la détermination d'en finir avec l'existence.

Plus heureux, le nommé Auguste Gerinte, mineur, âgé de 40 ans, rue Polignais, 30, a été vu la nuit dernière au moment où il venait de se pendre dans la cour de sa maison. Couper la corde fut pour le sieur Forestier l'affaire d'un instant.

Gerinte va bien aujourd'hui et n'est plus qu'un ex-pendu, ayant perdu l'envie de le redevenir.

ENTERREMENT CIVIL

Les amis et connaissances du citoyen Antoine Gasc, décédé à l'âge de 53 ans, sont priés d'assister à ses funérailles civiles qui auront lieu demain mercredi 19 avril à 5 heures et demie du soir.

On se réunira au domicile mortuaire, route de Saint-Chamond, maison Chabert, pour se rendre directement au champ du repos.

Demain, également, aura lieu à 2 heures et demie, l'enterrement civil du citoyen Joseph Breuillet, décédé aujourd'hui à l'âge de 36 ans.

On se réunira rue Neuve, 13, pour se rendre directement au champ du repos.

Grève des forgerons de l'usine Bedel. — Le comité nous fait connaître ce soir que M Bedel a consenti à la réduction de la journée de travail qui sera de 10 heures, payée comme celle de 11.

Cette acceptation ayant été affichée dans les ateliers, les grévistes ont décidé qu'ils reprendraient leurs travaux, demain 19 courant.

Bourg-d'Argental. — Aux élections municipales complémentaires du 16 avril (deux conseillers à élire), trois listes étaient en présence.

Ont obtenu :

Sauze, républicain, 177 voix ; Bonnet, républicain, 138 voix ; Ruard, républicain, 104 voix ; Combe, républicain, 85 voix.

Liste des cléricaux :

Séguenot, 180 ; Antoine Vincent, 177 voix.

Les deux listes républicaines ont donc réuni une moyenne de 252 voix et la liste des cléricaux 178 voix.

Au second tour, la défaite des jésuites est certaine.

ISERE

FÊTE AU BÉNÉFICE DES PAUVRES

Grenoble, — Samedi prochain, la *Société artistique* de notre ville, donnera dans la salle du théâtre, une représentation extraordinaire au bénéfice des pauvres.

On trouve des cartes d'entrée pour cette soirée, chez tous les libraires et les principaux établissements de notre ville.

RÉUNION PUBLIQUE

On nous annonce que le comité des candidats ouvriers, organise pour la fin de cette semaine, une grande réunion publique à laquelle seraient invités tous les conseillers municipaux.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

Il a été décidé par la Compagnie P.-L.-M. que des billets d'aller et retour seraient délivrés par la gare de Grenoble pour celle d'Avignon à l'occasion du concours régional qui doit avoir lieu dans cette ville du 6 au 15 mai prochain.

Ces billets donnent droit à une réduction de 25 0/0 et sont valables jusqu'au 16 mai.

AIN

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pont-de-Veyle. — Dimanche, 16 avril, le parti radical de Pont-de-Veyle a remporté une victoire complète.

M. Daguilier a obtenu 140 voix ; M. Marin, 104.

Il y a ballottage pour ce dernier.

Le parti réactionnaire n'a obtenu que 94 voix

ARDÈCHE

CONSEIL GÉNÉRAL

Privas. — La séance du lundi, 17 avril est ouverte à 2 h. 1/2.

M. le comte Rampon, président, fait l'éloge de M. Robert, ancien préfet et de M. Faure, son successeur.

M. Faure après avoir remercié M. le comte Rampon de ses bienveillantes paroles expose les principales questions que le conseil aura à examiner.

M. le président fait connaître les lettres par lesquelles MM. Hilaire, Boissy-d'Anglas, Vaschalide, Buisson, s'excusent de leur absence.

M. Clauzel présente une proposition tendant à assurer la présence du directeur des postes au sein de la commiseion chargée d'examiner les questions de ce service.

M. Roussilhon donne lecture d'une proposition maintenant aux préfets le pouvoir de nommer et de révoquer les instituteurs.

M. Tailhand proteste, le renvoi est adopté.

M. Odillon Barrot, lit un vœu en faveur de l'organisation d'un conseil cantonal, cette proposition soulève quelques observations et est renvoyée à la commission.

M. Tailhand présente, au nom de MM. Aurenche, de Bleu, Lacombe et au sien, un vœu en faveur de l'établissement d'une gare au Pont d'Aubenas.

La séance est levée à 3 heures et quart.

Les diverses Commissions se sont réunies dans la même soirée.

Dimanche 16 avril, les électeurs du canton de Saint-Pierreville étaient convoqués pour élire leur conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Giraud-Lafayolle, décédé.

M. H. Brunel a été élu presque à l'unanimité des votants.

SAONE-ET-LOIRE

CONSEIL GÉNÉRAL DE SAONE ET-LOIRE

Mâcon. — Hier, à 2 heures, s'est ouverte, sous la présidence de M. Boysset, président, la session du Conseil général. Après l'appel fait des membres présents, il donne communication, par M. Boysset, de plusieurs lettres et demandes.

Le Conseil s'est ensuite séparé pour se réunir dans les Commissions.

Aujourd'hui, séance à 3 heures, qui a été très importante et dont plusieurs affaires sérieuses ont été discutées.

NOMINATION

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 5 avril courant, M. Marty, sous inspecteur du service des enfants assistés du département de la Manche, a été nommé aux mêmes fonctions dans le département de Saône-et-Loire, à la résidence d'Autun, en remplacement de M. Frossard, appelé dans la Manche.

Le nommé Guillomy, vitrier, rue Dufour, 12, en visitant des travaux, hier soir à 6 h. 1/2, à l'Ecole normale de filles, est tombé accidentellement dans une gaine de lieux d'aisance.

Dans sa chute, ce malheureux s'est broyé la tête, la mort a été instantanée

Guillomy laisse une veuve et plusieurs enfants.

Le 15 avril courant, vers 6 heures du matin, le nommé Joseph Duprast, âgé de 65 ans, propriétaire à St Jean-de-Vaux, a été trouvé mort dans sa grange.

De l'enquête faite par la gendarmerie et du rapport de M. Fousset, docteur, à Guye, il résulte que Duprast s'est tué en tombant de son grenier, où il était monté pour se coucher.

VAUCLUSE

Avignon. — Le nommé Jean Cambe, employé du télégraphe, a fait un faux mandat télégraphique de 2,500 fr. qu'il a perçu à Valence.

Il a pu s'enfuir.

BOURSE DE PARIS

Du 18 mars 1882

3 0/0 Franç..	84 15	Union génér.	... ..
3 0/0 Amort.	84 35	Crédit de Fr.	455 ..
3 0/0 Id. n.	... ..	Foncièrelyon	... ..
5 0/0 Franç..	118 45	Banque otto.	806 ..
3 0/0 Italien.	90 80	Banq. autric.	540 ..
3 0/0 Esp. ex.	... ..	Banq. hongr.	445 ..
5 0/0 Turc...	13 40	Autrichien...	710 ..
6 0/0 Egyp. 77	351 ..	Lombard....	315 ..
B. de France	5125 ..	Saragosse...	... ..
Créditfoncier	1655 ..	Nord-d'Esp.	628 ..
Crédit mobil.	560 ..	Suez.....	2630
Crédit lyonn.	775 ..	Paris-L.-M.	1795
Mobilier esp.	587 ..	Consolidés.	101 13/16

BOURSE DE LYON

Du 18 mars 1882

3 0/0 Franç..	84 ..	Suez.....	... ..
3 0/0 Amort..	84 35	Foncière lyo.	540 ..
4 0/0 Franç.	... ..	Ville de Lyon	88 ..
5 0/0 Franç..	113 30	Vil. Paris 69.	397 ..
5 0/0 Italien.	90 25	Vil. Paris 71.	3[illegible]1 50
Dette turque.	13 45	Rhône-et-L..	580 ..
Dette Egypt.	... ..	Croix-Rous..	... ..
Mobilier fran.	... ..	Domb. S.-E..	360 ..
Crédit lyonn.	781 25	Gaz de Lyon.	... ..
Union génér.	... ..	Gaz S.-et-L.	... ..
B. Lyon-Loire	... ..	F. Terrenoire	440 ..
Mobilier esp.	572 50	L'Horme....	730
Banque otto.	808 12	Le Creusot..	1651 25
[illegible]	588 12	Acier. Marin.	610 ..
Pays autr.	[illegible]	Mines Loire.	... ..
S. Lyonnaise	[illegible]	[illegible]trambert	900 ..
P.-L.-M.....	... ..	Mont[illegible]	247 ..
Chemins aut.	707 50	St-Etienne...	... ..
Lombard....	316 25	Rive-de-Gier	60 ..
Saragosse...	545 ..	Roche-Firm.	... ..
N. d'Espagne	627 50	Cie Abattoirs	... ..

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 18 avril 1882

Nouvaux	Sources	France	Espagne	Piémont	Italie	Brous.	Syrie	G. V. S.	Bengale	Chine	Canton	Japon	Poids.
52	Org.	15	1	17	8	»	2	»	1	3	1	4	4628
26	Tra.	»	»	»	8	»	»	»	11	5	2	»	1638
59	Grè.	13	5	3	12	2	2	»	9	1	12	»	4602
2	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Bob	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lai.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
141		28	6	20	23	2	4	»	1	23	7	18	10863

BALLOTS PESÉS

1	Org.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	10
8	Tra.	»	»	»	1	»	»	»	4	2	1	»	409
41	Grè.	»	»	»	1	»	»	»	21	»	16	»	2050
»	Div.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50		»	»	»	1	1	»	»	8	2	16	»	2169

Ballots condit. depuis le 1er du mois. 896
Ballots pesés depuis le 1er du mois.. 2118

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Société de la Jeune libre pensée sociale de Lyon

Jeunes gens,

Le temps de nous instruire est arrivé, car il ne faut pas que la jeunesse reste en arrière, il faut qu'elle déchire le voile que mettent devant elle la bourgeoisie et le cléricalisme.

Il ne faut plus qu'elle soit l'esclave des oppresseurs qui, quand les parents l'ont gardée jusqu'à l'âge de vingt ans, la prennent pour la faire massacrer ou pour la faire tirer sur ses frères (exemple la Grand-Combe-Bessège).

Il faut que les jeunes gens s'instruisent, qu'ils viennent avec nous sous le drapeau des revendications populaires afin d'étudier tous ensembles la question sociale et faire tomber nos ennemis communs : le capitalisme et le cléricalisme, et faire arriver au plus tôt le règne de la vérité et de la justice.

Tous les jeunes libres-penseurs socialistes, de seize à vingt cinq ans, qui désireraient faire partie de la société La Jeune Libre Pensée sociale de Lyon, sont priés de se faire inscrire au siège social, chez le citoyen Teyre, rue Pierre Corneille, 168, tous les samedis, de 8 heures à 10 heures du soir.

En en attendant que la jeunesse réponde, nous lui disons solut et solidarité.

Pour la Commission :
Le secrétaire, Louis VIDIL

Aux Sociétés démocratiques et philanthropiques

Amies du progrès et de la vérité et ennemies de l'obscurantisme et des préjugés de toutes sortes.

Considérant que pour bien traiter des études sociales et s'affranchir de tout privilège, il faut commencer par guérir les citoyens de leurs préjugés ; que ce n'est qu'en leur montrant la vérité qu'ils connaîtront leurs intérêts les plus chers et les motifs réels qui doivent les conduire à la *fraternité*;

Considérant que les adhérents des sociétés démocratiques ont, en général, l'esprit émancipé, et que, conséquemment, tous leurs efforts doivent tendre à convertir les victimes de l'obscurantisme et à les amener à la pure lumière de la raison et de la science, au lieu de les laisser croupir dans les ténèbres de la crédulité et de la superstition, cette éducation universelle étant la pierre angulaire de la rénovation sociale.

Dans ce but, les sociétés qui veulent véritablement le progrès, doivent faire tous leurs efforts, par opposition au cléricalisme, pour inculquer aux masses la vérité.

En conséquence, nous leur proposons, à l'instar du sacerdoce, de former une *caisse de propagande* dans laquelle chaque sociétaire verserait 5 centimes par semaine, dont le produit servirait à donner gratuitement l'opuscule intitulé : *L'émancipation de l'esprit*, qui n'est autre chose que le résumé des idées profonde du Bon Sens du Curé Meslier, auquel la Convention nationale, sur la motion d'Anacharsis Clootz, proposa, le 27 brumaire, an II (17 novembre 1793), d'élever une statue, comme étant le premier prêtre qui ait eu le courage et la bonne foi d'abjurer les erreurs religieuses.

Pour 10 fr. on peut distribuer gratuitement 200 exemplaires de cet opuscule aux élèves des écoles laïques, aux collégiens et à toutes les personnes désireuses de s'instruire.

Propageons donc la vérité, en opposition avec la propagation de la foi, qui ne fait que des adhérents à la superstition, laquelle conduit toujours à la servitude et à la tyrannie.

En cela, nous réaliserons le désir du grand philosophe Voltaire, qui a dit :

« Il y a trop peu de Meslier et trop de fripons.

« Lisez et relisez ce livre, c'est un trésor propre à former la jeunesse.

« Le Bon Sens de Meslier devrait être dans la poche de tous les honnêtes gens.

« Jean Meslier doit convertir la terre. »

S'adresser à M. Filleron, rue Villeroi, 29, Lyon.

Cercle de la Solidarité

Lundi, 17 courant, au cercle de la Solidarité, M. A. Nolot, dans un langage précis et substantif, a exposé les phases que le travail et les travailleurs ont traversées depuis l'empire romain jusqu'à nos jours, comparant l'industrie réglementée avec l'industrie libre qui ne doit demander d'autre protection que celle de la liberté et de l'égalité devant la loi, sans aucun privilège pour le capital. On doit toujours, a t-il dit, séparer le produit du producteur ; l'individu veut son travail et réserve sa liberté. (Vifs applaudissements).

M. Barette, prenant ensuite la parole, a montré que dans toute exploitation, il y avait deux forces, deux éléments de production, le capital et le travail ; le travailleur et le capitaliste, donc il doit y avoir partage des bénéfices réalisés.

M. Chavanne, député, a montré en citant les lois déposées et à l'étude que la Chambre voulait entrer dans cette voie en abrogeant les lois qui entravent la liberté du travail et en créant de nouvelles garanties pour les travailleurs, qui doivent être mis sur le pied d'égalité avec les patrons.

Aujourd'hui mercredi, 19, plusieurs députés et sénateurs se rendront au Cercle pour s'entretenir avec leurs amis de la chose publique.

Pour l'Administration :
Signé : CARLOD.

SOUSCRIPTIONS

Monument Colombet

Produit d'une collecte faite par un groupe de selliers de l'Arsenal à la suite d'un enterrement, 1 fr. 50 c.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui mercredi 19 courant, à 1 h. 3/4 du soir, auront lieu les funérailles de la citoyenne

NARBEAU, née DIDIER

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Ste Elisabeth, 31, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Aujourd'hui mercredi 19 courant, à 3 h. 3/4, auront lieu les funérailles de la citoyenne

Anna PERRONCEL

Le convoi partira du domicile de ses parents, rue d'Ivry, 19, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rousse.

BULLETIN OUVRIER

Cercle de l'Émancipation des travailleurs. — Citoyens, vous êtes priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu le samedi, 22 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Déprelle, cour Charlemagne, 3.

Versement des cotisations.

***

Charronage. — Tous les syndics sont priés de se rendre, jeudi, 20 avril, au siège habituel, ainsi que les délégués à la Fédération. Urgence.

Le secrétaire adjoint, REVUD.

***

Ouvriers boulangers. — Tous les adhérents à la chambre syndicale, ainsi que la corporation, sont invités à la réunion générale qui aura lieu jeudi 20 courant, à 4 h. du soir, chez M. Dumas, rue Stella, 12.

Le secrétaire, J. TBILLAT.

Offres d'emplois

On demande des ouvrières pour la chaussure de femme cousue et vissée. Challinel et Bouvard, chemin Corne-de Cerf, 10.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS — 147

SOUS-ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Toto

(Suite.)

Son exploration fut couronnée d'un prompt succès.

— Voici ce qu'il me faut ! — dit il en glissant dans son portefeuille la lettre écrite par M. de Chaslin, et datée du château de la Roche sur-Loire.

Ceci fait et le coffret remis à sa place, César jeta un dernier coup d'œil sur la couche funèbre, traversa le cabinet de toilette après avoir refermé la porte, poussa le verrou de la chambre de Blanche, baissa la mèche de lampe, longea le couloir, descendit l'escalier, sortit de l'hôtel, puis regagna sa voiture.

— Vous vous êtes acquitté de votre commission, Benedetto ? — demanda-t-il au cocher.

Il reçut une réponse affirmative, et donna l'ordre de le conduire rue François Ier.

Lorsque César arriva à l'hôtel du petit prince, le commissaire de police venait de terminer son procès-verbal.

Ce procès-verbal constatait que la mort du docteur Frébault avait eu lieu accidentellement, en présence de nombreux témoins.

— Ce pauvre Antonin aurait voulu savoir pourquoi la duchesse est morte si vite... — pensa le baron. — Il le sait maintenant, si l'autre monde existe, mais il ne peut dire à personne... — Tout va bien !...

Le corps du médecin fut placé dans une voiture pour être conduit rue de Verneuil.

Fossaro le vit partir, puis il gagna la chambre d'Hector.

Ce dernier avait repris connaissance, mais il se trouvait dans un état de prostration douloureux, presque inquiétant.

— Du courage, cher prince ! — lui dit César en serrant affectueusement ses deux mains.

— Du courage !... Je n'en ai pas ! — J'aimais Frébault de toute mon âme... Je ne me consolerai jamais de sa mort...

— Ce qui vient de se passer est profondément triste, — reprit le baron ; — mais la catastrophe pouvait être plus effroyable encore... — Votre étoile vous protège visiblement !... Assis à côté de Frébault, vous deviez être atteint comme lui...

Hector essuya son visage inondé de larmes et balbutia :

— Dieu, sans doute, veut que je vive...

— Nous verrons ! — se dit Fossaro.

Bejoignons Marianne Gilbert.

Elle avait entendu se rouvrir la porte du jardin... — Elle avait vu la forme humaine ressortir et se diriger vers la rue Boissy-d'Anglas.

Le visiteur nocturne quittant l'hôtel ne pouvait être le duc... — Qui donc était-il et qu'avait-il fait en si peu de temps ?

Un instant, Marianne eut la pensée de le suivre ; mais il marchait vite, il atteignit en un instant la voiture qui l'avait amené et qui s'éloigna aussitôt.

La vieille servante, l'âme assiégée de pressentiments noirs, au lieu de retourner chez elle par l'avenue Gabriel, la rue de l'Elysée et la place Beauveau, revint sur ses pas, gagna le faubourg Saint-Honoré par la rue Boissy-d'Anglas et s'arrêta devant la façade de l'hôtel de Chaslin, en ayant soin de se placer sur le trottoir, de l'autre côté de la rue.

Malgré l'épaisseur du brouillard, il lui sembla distinguer une clarté faible à travers les rideaux abaissés de trois fenêtres du premier étage.

— Il y a de la lumière chez madame la duchesse... — murmura t-elle. — Il y en a dans la chambre où je couchais pour être près de ma chère maîtresse... — Il y en a chez le duc aussi... — Que se passe-t-il donc cette nuit à l'hôtel ?

Pendant plus de vingt minutes, Marianne se promena de long en large sur le trottoir, se demandant si elle ne devait pas réveiller le concierge et raconter ce dont elle venait d'être témoin dans l'avenue Gabriel.

Mais la pensée que M. de Chaslin l'accuserait encore de mensonge et la ferait chasser de nouveau, l'empêcha de donner suite à son projet.

Elle ne pouvait cependant se décider à partir. — Elle sentait bien qu'elle ne fermerait pas l'œil de la nuit. — Elle voulait du moins, avant de rentrer chez elle, retourner à l'avenue Gabrielle et s'assurer que rien d'anormal ne se produisait de ce côté.

En conséquence, elle reprit la rue Boissy-d'Anglas.

Il était alors une heure du matin...

XLVII

La voiture dans laquelle se trouvaient M. de Chaslin et Blanche fit halte à l'angle du boulevard et de la rue de la Chaussée-d'Antin, en face du Vaudeville.

Le duc ouvrit la portière et mit pied à terre.

— Nous sommes arrivés .. — fit-il ; — descendez, chère Adrienne

La jeune fille sauta légèrement sur le trottoir.

— Où me conduisez-vous ? demanda-t elle.

— Chez Bignon.

— Un restaurant !... — murmura t-elle avec un geste d'effroi.

— Dans un cabinet, où nous serons à l'abri de toute curiosité... où nous pourrons causer à notre aise... — N'hésitez pas... venez.

Blanche fit une ou deux objections, pour la forme, et suivit le vieillard qui gravit avec elle les marches couvertes d'un tapis de moquette conduisant au premier étage.

Un garçon majestueux, aux favoris de ministre, les introduisit dans un cabinet où les parfums combinés du cigare et de l'opoponax produisaient cette odeur *sui generis* bien connue des viveurs nocturnes, des belles-petites, et des femmes mariées qui cultivent la fleur d'adultère.

La fausse Adrienne de Lasseny promena un regard curieux sur les tentures à baguettes dorées de ce boudoir banal, sur la table toute dressée, sur le large divan de physionomie provocante, sur les glaces tatouées de noms et de dates par des drôlesses idiotes qui veulent se prouver à elles mêmes qu'elles ont aux doigts de vrais diamants.

Le garçon majestueux bomba sa poitrine, caressa de la main gauche ses favoris soyeux et formula cette interrogation :

— Monsieur veut-il écrire son menu ?

— Que mangerez vous ? demanda le duc à sa compagne.

— Je n'ai pas faim.

— L'appétit viendra tout à l'heure, répliqua M. de Chaslin.

Puis, s'adressant au garçon, il ajouta :

— Servez nous des huîtres d'Ostende, un potage purée de gibier, un perdreau truffé, des écrevisses bordelaises, du raisin et des poires.

— Quel vin ?

— Du vin de Champagne frappé.

— Tout le temps ?

— Oui...

— Bien, monsieur ..

Le garçon sortit pour aller transmettre les ordres qu'il venait de recevoir, puis revint placer sur la nappe les hors-d'œuvre, les huîtres et une bouteille au casque d'or dans un rafraîchissoir de plaqué.

Blanche n'avait pas encore relevé son voile.

Pour se donner une contenance, elle essayait de lire les noms écrits sur une des glaces.

Quand le garçon se fut retiré, le duc s'approcha de la jeune fille.

— Chère Adrienne, fit il d'un ton suppliant, venez vous mettre à table ; mais, d'abord, ôtez ce voile qui me dérobe vos traits ; retirez ce chapeau qui me cache votre chevelure ; cette pelisse qui m'empêche d'admirer votre taille.

Blanche obéit silencieusement et M. de Chaslin se sentit dans une atmosphère de feu quand il la vit tête nue, ses grands yeux rêveurs encore agrandis par leur auréole de bistre, et le visage plus pâle de coutume sous la couronne de ses cheveux blonds.

Il essaya de lui prendre les mains.

Elle les retira doucement.

— Je vous ai prié de m'accorder un entretien hors de votre maison, et je vous ai suivi où il vous a plu de me conduire, dit elle d'une voix ferme. Si j'ai fait cela, monsieur le duc, c'est qu'un motif grave excuse et légitime à mes propres yeux une démarche si compromettante... J'ai à vous parler longuement et sérieusement.

— Chère Adrienne, répliqua M. de Chaslin qui pensait à tout autre chose qu'à un entretien sérieux ; ne pourrions-nous songer d'abord au bonheur d'être ensemble ?...

— Si nous sommes ensemble, interrompit la jeune fille, c'est que je dois m'occuper avec vous de mon avenir.

— Votre avenir, répéta le duc. Mais n'est-il point assuré. Ne suis je pas là pour y veiller sans cesse... pour vous entourer de soins et d'amour ?...

— Ah ! fit vivement Blanche, taisez-vous ! ne prononcez plus ce mot, je vous en supplie !

— Puis-je imposer silence au sentiment qui remplit mon âme ? Puis je arrêter sur mes lèvres les cris de passion échappés de mon cœur ?...

— Vous le pourrez, puisqu'il le faut ! puisque je l'exige ! Ne me faites pas repentir de ma confiance ! Ne me forcez point à vous fuir... Soyez calme et restez maître de vous-même...

— Eh bien, oui, je resterai calme... j'obéirai à tous vos ordres. Que faut-il faire ?

— Souper d'abord, m'écouter ensuite.

Le duc s'assit tout frémissant à côté de Blanche et remplit les verres.

La jeune fille avala quelques huîtres et but une gorgée de vin de Champagne.

Le garçon reparut avec le potage.

Lorsqu'il fut parti, Blanche reprit :

— Oui, je crois à votre amitié...

— Ce n'est pas à mon amitié qu'il faut croire !... — murmura M. de Chaslin. — Ce que j'éprouve pour vous, c'est une passion profonde... infinie...

— Dites-moi donc alors où cette passion nous conduira tous deux... — interrompit de nouveau la jeune fille.

Le vieillard baissa les yeux avec embarras sous le regard qui tombait d'aplomb sur lui.

(A suivre.)

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2	ans.
4 ½ %	id.	id.	18 mois
3 %	id.	id.	1 an
2 1/2 %	id.	id.	6 mois
2 %	id.	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE		

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la **Pommade cheveuline Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveuline** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

CALORIFÈRES AMERICAINS

RATHBONE SARD & Cie

Agence et magasin de vente :

31 — rue Francklin — 31

LYON

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. *Boulevard de la Croix-Rousse, 159.*

B. *Place du Pont, 3, Guillotière.*

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE St-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phtisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Mme la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure no 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYCLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

No 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, née Carbonnetty, rue du Balay, no 11.

Cure no 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la *Revalescière*, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANEY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., **1** fr. 25 ; 1/2 kil., **4** fr. ; 1 kil., **7** fr. ; 2 kil. 1/2, **16** fr. ; 6 kil., **36** fr ; 12 kil., **70** fr. — Aussi la *Revalescière chocolatée* en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — *Biscuits antidiabétiques de Revalescière* en boîtes de **4**, **7**, **16** et **36** fr. — Envoi *franco* contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), **8**, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuses.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT**, bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon*. Utile grossesse et suites de couches

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais*, rue des Marronniers, 6.

Des boissons gazeuses. Guide manuel du fabricant, 1 volume grand in 8o, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur Hermann Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

A CÉDER un bureau d'affaires. A M. Debos, rue Jean-de-Tournes, 7.

A VENDRE

ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gourd

S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET aîné guérit toutes les maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. — A Lyon, à la pharmacie QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne, pharmacie Didier, rue de la République, 5.

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. *Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19*, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. GROS et DÉTAIL

CHAPELLERIE

Maison RIVIER aînée

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 30

Prix fixes

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles *pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.*

Détail au prix du gros

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1re Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1er.

LYON

Fs DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7

Tailleur à Façon

Réparations en tous genres

L'AVENIR par les **Cartes** et les **Lignes de la main**. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

Mme STÉPHANIE

40e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par Mme PARADIS

Sage-femme de 1re classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

Mme PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, **rue Bourbon, 2** (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.

PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1 in-octavo	25 × 16	ordinaire	7 fr.	Perfectionné	20 fr.
No 2 in-quarto	29 × 24	encre	12 fr.	encre noire	25 fr.
No 3 ministre	35 × 25	violette	15 fr.	indélébile	30 fr.
No 4 in-folio	45 × 30	id.	20 fr.	id.	35 fr.

L'**Express-Graphic** complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié *franco* en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2me, LYON

EN VENTE

à l'Agence V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

LE

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de

TOUT LYON

Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. **Ce véritable succès** n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à l'empressement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet **établissement sans rival**. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. Pétrus ROCHAT, pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues avec une différence de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. **24, rue Mercière et rue Dubois, 3** (près le quai Saint-Antoine).

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PHILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 8 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, Lyon

CORRESPONDANCES

Belle Écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais teuu la plume.

Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

LEÇONS A DOMICILE

à 2 fr. le cachet

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. no 2929.

A VENDRE

D'occasion, une TABLE en noyer verni, de 24 couverts, à un pied.

S'adresser à M. Fontaine, tapissier, 2, rue du plat.

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phtisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie **Léon BERTRAND**, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21 ; pharmacie Busset, rue Saint Alexandre, à Saint-Just ; pharmacie Boyssonnet, cours de Brosses ; pharmacie Centrale ; pharm. Vial, à Vaise.

GRENOBLE : Pharmacie Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seiglo, rue du Foy, 4.

EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

Prix du Billet : 1 franc 50 centimes

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS

Payables en Espèces

GROS LOT : 100,000 FRANCS

2 lots de 50.000 fr. — 2 lots de 25.000 fr. — 5 lots de 10.000 fr. — 50 lots de 1.000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total **160 lots** formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

MÉDAILLE D'OR, Exposition Universelle 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses, Eaux de Seltz, Limonades, Vins Mousseux, Bières

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur

Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer

J. HERMANN-LACHAPELLE

J. BOULET et Cie, Successeurs

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS

Envoi franco *des prospectus détaillés.*

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **Quarante ans de succès. — INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. *Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.* — Prix suivant grandeur, de **50** cent. à **3** fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. *(Franco par timbres ou mandats).*

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr..

DEPOT : Pharm. **Beverel**, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — *Envoi par la poste.*

AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, *8, rue Suchet, à Lyon*, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'*unique* dépositaire de l'**Amer Picon** pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison A. PICON.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER 14, rue Confort, sous le no 1938

Bons Lou